

Le Fooding et Asahi
présentent :
Bouillon de minuit
Conditions Générales

1- Le Fooding et Asahi présentent : Bouillon de minuit, ci-après l'Événement, est une manifestation qui se déroule les vendredi 16, samedi 17, vendredi 23 et samedi 24 octobre 2020 dans 10 établissements répertoriés dans le guide Fooding à Paris. Les tickets d'admission pour l'Événement pourront être acquis par voie électronique par l'intermédiaire du site www.lefooding.com, via la centrale d'achat et de réservation www.dice.fm.

2- Société organisatrice de l'Événement est la société MMM ! SARL, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 439 898 636, dont le siège se trouve au 25 boulevard Bonne-Nouvelle à Paris, représentée par son gérant Monsieur Alexandre CAMMAS.

3- Lieux et horaires de l'Événement

3.1 : L'Événement aura lieu dans 10 établissements répertoriés dans le guide Fooding à Paris.

3.2 : L'achat des tickets d'admission à l'Événement est ouvert, en fonction des disponibilités, pour les dates et horaires suivants : vendredi 16, samedi 17, vendredi 23 et samedi 24 octobre 2020 pour un dîner dans les restaurants participants.

4- Conditions d'achat des tickets

4.1 : A compter du mois de septembre, les tickets d'admission pour l'Événement seront progressivement mis en vente à partir du mini-site dédié à l'Événement accessible via le site www.lefooding.com.

4.2 : L'Acquéreur, en cliquant sur le bouton 'réservations', pourra, dans la limite des places disponibles, acquérir 2 tickets pour l'Événement. Un ticket étant valable pour deux personnes. L'Acquéreur sera alors redirigé vers le module de Dice.fm qui l'informera des disponibilités et modalités de paiement. L'Acquéreur devra confirmer son choix et remplir l'ensemble des informations requises par le module de Dice.fm.

4.3 : L'Acquéreur garantit avoir tous pouvoirs et qualités pour procéder à la réservation et à l'achat des tickets. Il garantit être majeur, et accepter les présentes conditions générales tant pour son compte que pour celui de la personne l'accompagnant. Il est précisé que chaque réservation permet l'acquisition de 2 places pour l'Événement.

4.4 : L'Organisateur garantit uniquement l'accès au module de Dice.fm, il ne peut en aucun cas garantir que toute demande de réservation soit accueillie favorablement, la participation dépendant des disponibilités.

5- Prix des tickets

5.1 : La réservation de tickets d'admission à l'Événement et l'achat des tickets sont limités à deux places par personne, et ceci en fonction des disponibilités.

5.2 : La réservation des tickets, 40 euros par ticket valable pour 2 personnes (soit 20 euros par personne), permet l'acquisition d'un ticket hors frais de billetterie. Les tickets ne peuvent être acquis que par carte de crédit.

5.3 : L'Acquéreur d'un ticket d'admission à l'Événement et la personne l'accompagnant pourront bénéficier d'une formule composée d'un amuse-bouche, d'un plat unique, d'un dessert et d'une boisson Asahi, préparés par le chef de l'établissement sélectionné. Si la situation l'exige, l'Organisateur se réserve le droit de modifier la composition du menu ainsi que le nombre de plats qui le compose, sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée. Aucun reçu fiscal ne sera délivré.

6- Conditions d'accès à l'Événement

6.1 : Lors de l'accès à l'Événement, l'Acquéreur devra présenter l'impression du document délivré par le module de Dice.fm confirmant l'achat du ou des tickets.

6.2 : L'Acquéreur et la personne l'accompagnant devront se présenter au plus tard 10 minutes après l'horaire annoncé sur le ticket. En cas de retard, dès le dépassement de l'horaire de début du service, l'Organisateur ne pourra garantir la dégustation de l'intégralité du menu, ni l'accès à l'Événement.

6.3 : Il est précisé que tout enregistrement ou photographie de l'Événement est interdit sans l'autorisation de l'Organisateur.

6.4 : L'Organisateur se réservera la faculté de refuser l'accès à l'Événement ou d'expulser toute personne qui ne respecterait pas les conditions de sécurité spécifiques à l'Événement. Aucun remboursement des tickets ne pourra avoir lieu si l'Organisateur refuse l'accès ou expulse les Acquéreurs du fait de leur comportement.

6.5 : L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages causés par les participants, de leur propre fait ou du fait des personnes ou choses dont ils ont la garde. Chaque participant devra répondre personnellement de tout dommage causé aux personnes et aux biens dont il est responsable, de son propre fait ou du fait des personnes ou choses dont il a la garde, et ce sans limitation.

6.6 : L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès aux participants ne respectant pas les règles sanitaires mises en place par le Décret n° 2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, prévoyant notamment :

Ont l'obligation de porter un masque de protection :

- Le personnel des établissements
- Les personnes accueillies de onze ans ou plus lors de leurs déplacements au sein de l'établissement.

L'Acquéreur se porte fort du respect des présentes conditions générales par toute personne l'accompagnant lors de l'Événement.

7- Captation photographique et audiovisuelle

Il est précisé que l'Événement pourra faire l'objet d'une captation photographique ou audiovisuelle par l'Organisateur. Par leur participation à l'Événement, l'Acquéreur et la personne l'accompagnant accordent à l'Organisateur la faculté irrévocable de publier, reproduire et communiquer au public par tous modes de diffusion et sur tous les supports, leur image ainsi que tout attribut de leur personnalité (image, voix, droits d'auteur, droits voisins...) qui serait filmé ou photographié lors de l'Événement. La présente autorisation est concédée pour le monde entier et pour une durée de 70 ans. Cette autorisation est opposable à l'Acquéreur, la personne l'accompagnant, ainsi que leurs héritiers et ayants droit.

8- Conditions de rétractation

8.1 : Conformément aux dispositions de l'article L121-20-4 du Code de la consommation, l'Acquéreur ne dispose d'aucun droit de rétractation.

8.2 : L'acquisition des tickets est définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun transfert ou remboursement à l'exception des cas suivants :

- (a) Si l'Événement est annulé ou
- (b) Si l'Événement est reporté à une date ultérieure et que l'Acquéreur ne souhaite pas maintenir sa réservation à la date du report.

Dans ces deux hypothèses, l'Acquéreur qui souhaiterait obtenir le remboursement du prix des tickets devra se manifester dans un délai maximum de 48 heures à compter de l'information qui lui sera donnée de l'annulation ou du report de l'Événement. A défaut, l'Acquéreur ne pourra demander le remboursement des tickets.

8.3 : Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans l'hypothèse où l'annulation de l'Événement serait consécutive à un cas de force majeure.

9- Acceptation des conditions générales d'utilisation

Par l'acquisition des tickets, l'Acquéreur accepte expressément d'être lié par les termes et conditions des présentes conditions générales, ainsi que de celles de la billetterie en ligne www.dice.fm.

L'Acquéreur se porte également fort du respect des présentes conditions par la personne l'accompagnant.

10 - Responsabilité

10.1 : L'Organisateur ne pourra être responsable des utilisations non autorisées ou frauduleuses du site internet www.lefooding.com, comme de la billetterie en ligne www.dice.fm.

10.2 : L'Organisateur se réserve la faculté de poursuivre toute utilisation non autorisée ou frauduleuses des sites précités.

10.3 : L'Acquéreur ne pourra en aucun cas copier, modifier, distribuer, transmettre, vendre, reproduire, publier, licencier ou revendre tout logiciel, information, produit ou service obtenu dans le cadre des présentes.

L'Acquéreur s'interdit expressément :

- (a) D'acquérir des tickets à titre commercial ;
- (b) De faire des réservations spéculatives, fausses ou frauduleuses ;
- (c) De revendre des tickets acquis

10.4 : L'Organisateur ne pourra être responsable de tout dommage direct ou indirect relatif aux conditions d'accès et d'utilisation du site www.lefooding.com et du module de Dice.fm.

10.5 : En cas de modification du programme initial et communiqué, ou de remplacement de certains artistes ou chefs, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable, et les tickets ne pourront être remboursés.

11 - Loi applicable, tribunal compétent

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et à la compétence des tribunaux parisiens.

12 - Renseignement

Tout renseignement peut être demandé par courrier électronique à l'adresse : contact@lefooding.com.